

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 mars 2020

## Accord de coopération portant sur la coordination de la régulation et du contrôle des marchés réglementés du groupe Euronext, d'Euronext N.V. et des administrateurs d'indices de référence du groupe

Accord de coopération entre l'Autoriteit Financiële Markten (« AFM » - Pays-Bas) ; l'Autorité des marchés financiers (« AMF » - France) ; la Central Bank of Ireland (« CBI » - Irlande) ; la Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (« CMVM » - Portugal) ; la Financial Conduct Authority (« FCA » - Royaume-Uni) ; la Finanstilsynet (« FSA » - Norvège) ; la Financial Services and Markets Authority (« FSMA » - Belgique) ; portant sur la coordination de la régulation et du contrôle des marchés réglementés européens du groupe Euronext, d'Euronext N.V. et des administrateurs Euronext d'indices de référence

 Télécharger le contenu


Mots clés

COOPÉRATION

SUPERVISION

MARCHÉS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

07 novembre 2025

Décision relative à la modification des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) Sigma X Europe



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

24 octobre 2025

Publication du rapport annuel 2024 des sanctions et transactions de l'ESMA : l'AMF enregistre les montants les plus élevés en Europe



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

15 octobre 2025

L'Autorité des marchés financiers publie les enseignements de ses contrôles thématiques sur la gouvernance et le rôle des dirigeants des sociétés de gestion de portefeuille



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

